



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS
05200

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 30 décembre 2021

Présents Jean-Pierre GANDOIS, Etienne BERENGUEL, François LAGIER, Jean-Daniel GUIEU, Christine MICHEL, Michèle TETENOIRE, Chantal MONINO, Lionel RAIMBAULT, Carole CHAUVET, Marie LAGIER, Philippe MINIER.

Excusés : Ghislaine GARCIA (Pouvoir à Etienne BERENGUEL), René MICHEL (Pouvoir à Carole CHAUVET) Laetitia HAUWELLE (pouvoir à Jean-Pierre GANDOIS), Nancy PERNIN-JAUME.

Absents : -

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

-
- 01 Etablissement du tarif des charges Maison Serres
 - 02 Plan de secours du domaine de la Draye – Convention Ambulances Volpe
 - 03 Plan de secours du domaine de la Draye – Convention SDIS
 - 04 Transformation numérique des collectivités – Plan de financement
 - 05 Projet de rénovation énergétique de l'école et reconstruction de la Grange Joubert – Plan de financement
 - 06 Programme culturel 2022 « Les rendez-vous de Crots » – Plan de financement
 - 07 Projet Moby – convention
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h05

Approbation du compte-rendu du 02 décembre 2022

Carole Chauvet indique avoir voté contre la délibération 69/2021 relative à la création d'un poste d'agent administratifs à temps complet de catégorie B et demande la correction du compte rendu. Cela fait, il est approuvé à l'unanimité.

01 Etablissement du tarif des charges Maison Serres

Monsieur le Maire explique les professions des futurs locataires de la Maison Serres et propose de fixer le montant des provisions pour charges des différents niveaux, qui feront l'objet d'une régularisation annuelle. Chaque étage dispose d'un sous-compteur électrique pour le chauffage et l'éclairage des locaux loués ; il bénéficie également de l'eau, du ménage, de l'éclairage et de l'entretien de la cage d'escalier.

	Superficie	Montant mensuel de la provision pour charges
<u>1er étage</u>		
Bureau 1	17,77m ² (dont 2.37m ² de parties communes)	60€
Bureau 2	13,27m ² (dont 2.37m ² de parties communes)	
Bureau 3	15,97m ² (dont 2.37m ² de parties communes)	
<u>2ème étage</u>		
Bureau	40,70m ² (dont 2.20m ² de parties communes)	150€
<u>3ème étage</u>		
Bureau	38,20m ² (dont 2.40m ² de parties communes)	150€

En complément, Monsieur le Maire propose de voter un coût horaire du ménage qui pourrait être fait à la demande à l'intérieur des locaux par une employée communale. Ce coût horaire est proposé à 20€/heure. Approuvé à l'unanimité.

02 Plan de secours du domaine de la Draye – Convention Ambulances Volpe

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le plan de secours établi pour la réouverture du domaine de la Draye. Il présente la convention qui permet l'intervention des ambulances Volpe en cas de secours durant les horaires d'ouverture des pistes.

Approuvé à l'unanimité.

03 Plan de secours du domaine de la Draye – Convention SDIS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le plan de secours établi pour la réouverture du domaine de la Draye. Il indique d'en cas de carence d'ambulance privé, le SDIS peut intervenir et présente la convention correspondante pour leur intervention durant les horaires d'ouverture des pistes.

Approuvé à l'unanimité.

04 Transformation numérique des collectivités – Plan de financement

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal l'appel à projets lancé à l'automne à destination des collectivités et pour leur transformation numérique.

La commune s'est saisie de cette opportunité et a déposé un dossier pour :

L'acquisition d'un tableau d'affichage digital à l'extérieur de la mairie pour l'affichage obligatoire, d'un système permettant les visio conférences dans l'Espace Morgon, de progiciels métiers (finance et ressources humaines), et enfin l'acquisition d'un serveur de données sécurisé et d'une GED.

Le montant de ce projet est estimé à 48 000€.

La préfète a attribué une subvention par arrêté en date du 6 décembre 2021 d'un montant de 20 000€.

Il propose d'approuver ce projet ainsi que son plan de financement.

Approuvé à l'unanimité.

05 Projet de rénovation énergétique de l'école et reconstruction de la Grange Joubert – Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération 2/2021 du 10 février 2021 actant la maîtrise d'œuvre relative au projet de restructuration de l'école en lien avec la Grange Joubert.

Il rappelle que le projet comprend :

- une rénovation énergétique de l'école et un réaménagement de la cantine en dortoir et salle de réunion,
- La démolition et reconstruction de la Grange Joubert pour y aménager un restaurant scolaire, une salle de motricité et des locaux professionnels ou d'appartements.
- La création d'un réseau de chaleur pour l'ensemble

Un tel projet est estimé à 1 171 000€ HT et 135 000€ HT pour la partie réseau de chaleur.

Monsieur le Maire propose de solliciter les partenaires financiers suivants au taux le plus élevé :

- L'Etat au titre de la DETR
- L'Europe
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Départemental
- L'Ademe

Approuvé à l'unanimité

06 Programme culturel 2022 « Les rendez-vous de Crots » – Plan de financement

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que suite au succès rencontré cet été avec les différentes animations et concerts, de reconduire un tel programme culturel intitulé « Les rendez-vous de Crots », en partenariat avec l'association Hé Léa Léa, pour l'année 2022.

Cette programmation annuelle est estimée à 16 000€.

Il propose de solliciter la participation des partenaires suivants :

- Conseil Départemental à hauteur de 20%
- La DRAC si un appel à projet est lancé en début d'année.

Approuvé à l'unanimité

07 Projet Moby – convention

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le programme MOBY, porté par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon auquel peuvent adhérer les communes.

Dans le but d'encourager les élèves à l'utilisation des transports scolaires ou des modes doux, le programme MOBY propose une aide aux collectivités. Ce dernier accompagne en 4 étapes les collectivités et les établissements scolaires pour :

- Comprendre les pratiques de déplacement et les enjeux spécifiques de chaque établissement via un **diagnostic**

- Construire un Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires (PDES) avec tous les acteurs concernés avec la **mise en place d'actions** (parking vélo, aménagement voirie pour faciliter l'usage des modes doux...)
- Impliquer et **sensibiliser les élèves à l'éco mobilité** (2 ateliers de 2h par classe par un animateur spécialisé de notre choix)
- Assurer la pérennité des changements obtenus

Ce programme a un coût de **3 000 euros** par établissement et par an, pour une durée de 2 ans. Financé partiellement par les CEE (Certificat d'Economie d'Energie), ce programme permet une économie de 23 000 euros par an et par établissement.

Il présente la convention correspondante.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur Gandois indique que les agendas 2022 de la commune ont été distribués, entièrement financés par la Société Routière du Midi.

La cérémonie des vœux est annulée au vu de la situation sanitaire.

Il indique avoir reçu un mail d'Hélicoptère de France pour les modalités de pose du pylône et antenne Free (en mai). Il s'agit d'une disposition de l'Etat, la commune a acté l'arrêté d'urbanisme au vu de la conformité du projet avec le PLU.

M. Minier demande à quelle fréquence les bacs à sel sont remplis : une fois par semaine. Monsieur Gandois remercie par ailleurs les employés communaux, l'entreprise de Guy et Thomas Michel et Hervé Dusserres, ainsi que le Conseil Départemental pour le travail réalisé.

Monsieur Guieu indique que la table au sommet du Morgon, au vu des conditions climatiques qui se sont rapidement détériorées, sera posée au printemps.

Mme Michel demande où en sont les travaux relatifs au torrent de Combe-Bard, M. Berenguel indique que le chiffrage est toujours en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.